

22- Attribution de subventions à divers établissements communaux et associatifs pour 2009

M.Lenoël : On retrouve à nouveau une subvention exceptionnelle pour le SFOC. Quelles mesures ont été prises pour que cela ne se renouvelle pas. Nous constatons par ailleurs que ne figure plus cette année de subvention pour les restaurants du cœur, qui était déjà dérisoire l'an passé. Il nous paraît indispensable, en cette année de crise et alors que le nombre de personnes qui se présentent aux restaurants du cœur a fortement augmenté cette année, que cette subvention soit maintenue et augmentée. Pourquoi également une baisse de la subvention à la compagnie des Tréteaux Blancs ? Cette compagnie théâtrale avait également des locaux de stockage dans le stade, qui lui ont été retirés pour les travaux.

M. Wagner : La subvention exceptionnelle au SFCO correspond à la deuxième et dernière partie de l'apurement de la dette. Le Club a passé une convention avec le Stade Français qui participe désormais à hauteur de 35 % ; comme la Ville, au financement du SFOC. Nous avons également demandé au SFOC d'accueillir davantage de courbevoisiens parmi ses adhérents et de favoriser davantage les niveaux intermédiaires et moins l'élite.

Mme Leventic : Il n'y pas ici toutes les subventions car certains dossiers ne sont pas encore complets. C'est le cas pour les Restaus du Cœur mais j'ai rencontré aujourd'hui le responsable et c'est réglé. Nous allons fortement augmenter leur subvention cette année à la demande du Maire.

M.Jean : Nous avons diminué la subvention à la Compagnie des Tréteaux Blancs car l'analyse du dossier a fait apparaître un capital important. Rappelons que la Ville de Neuilly et le Conseil général aident également cette compagnie. Cela pourra être rediscuté mais je regrette l'absence de dialogue. Ils ne sont jamais venus me voir. Il faut que leur action s'inscrive dans la politique culturelle de la Ville, à la quelle nous travaillons.

M.Lasserre : Je suis content d'entendre que vous travaillez à une politique culturelle, nous attendons que vous nous la présentiez ! Par ailleurs, l'association Aides a demandé une subvention à la Ville et il semblerait que son dossier ait été retourné car l'association refusait de fournir la liste de s personnes aidées. Or cette association est tenue au secret sur les membres aidés. Si on applique els statistiques, il pourrait y avoir environ 200 personnes concernées à Courbevoie. Cela n'est pas rien et 500 euros, comme pour les Restaus du cœur, ne sont pas suffisants pour ce qui relève d'un problème de santé publique.

M.Gimonet : Il est faux de dire cela. Nous n'avons jamais demandé la liste nominative des personnes aidées, nous ne le faisons jamais.

Martine Volard : Mon intervention portera essentiellement sur les subventions aux associations sportives. Le soutien accordé par la Ville aux associations doit être le reflet de la politique sportive de la Ville, qui la met en œuvre via ces associations. Le contrat de partenariat que nous avons adopté en décembre dernier propose d'ailleurs comme orientation prioritaire le développement de la pratique sportive et de compétition pour le plus grand nombre, et en particulier pour les jeunes de 4 à 15 ans. Ce document évoque également la qualité du service rendu et la dynamisation du tissu associatif au travers de la formation des dirigeants, entraîneurs, arbitres et juges, et l'organisation et la participation à diverses manifestations sportives.

Il nous semble que pour mettre en oeuvre effectivement cette politique –et ne pas se contenter de mots – la détermination du montant de la subvention doit tenir compte de plusieurs paramètres :

- le nombre d'adhérents et parmi eux, la part des adhérents courbevoisiens, qui doit être la plus élevée possible. La Ville souhaite ne pas augmenter les subventions pour maîtriser son budget. On le comprend mais est-ce possible dans la mesure où la population –et donc les besoins – ont fortement augmenté. La politique des ZAC se paie maintenant. Et trop de courbevoisiens en paient le prix élevé en ne pouvant accéder aux activités sportives. Il manque d'ailleurs un critère important dans les indicateurs : nombre d'inscriptions refusées faute de place ?
- Coût de l'adhésion totale (cotisation annuelle – licence – frais d'entrée), afin de mesurer les efforts faits pour maintenir des prix faibles et donc l'accès de tous. L'augmentation de la cotisation est un frein très important à la pratique des activités sportives dans de nombreuses familles ayant plusieurs enfants ou pour les familles les plus en difficulté financière (et cette adhésion est déjà élevée)
- Coût de fonctionnement par adhérent : tous les sports ne génèrent pas les mêmes coûts, si en raison des différences de coûts des équipements nécessaires ou de coûts d'encadrement différents, soit parce qu'elles ne pratiquent pas les mêmes politiques d'équipement de leurs adhérents (ainsi, au tennis, chacun achète sa raquette et sa tenue). Cet indicateur n'apparaît pas.
- Favoriser le sport de masse, c'est aussi ne pas subventionner trop fortement les clubs accédant à des niveaux « élite », mais parfois au prix d'une sélection très forte, mais favoriser les associations qui intègrent dans leur compétition un maximum de jeunes, sans sélection trop forte. Trop souvent, les parents se plaignent pour leurs enfants qui n'accèdent pas à la compétition, d'activités sportives plus proches de la garderie que d'une véritable formation sportive.
- L'effort consacré à la formation des entraîneurs et des arbitres, pour assurer le fonctionnement et la relève des équipes, mais aussi tissé du lien associatif

Au vu de ces critères, nous avons donc du mal à comprendre bien les subventions proposées :

- nous sommes étonnés du nombre de non courbevoisiens dans certaines associations fortement subventionnées (ex : Rugby avec près de 29%). D'ailleurs de façon étonnante, cette association ne fournit pas ses effectifs des années passées, (il nous semble que les effectifs non courbevoisiens étaient encore plus importants). Comment la Ville peut accepter ce dossier incomplet ? La subvention de cette association ne semble donc pas rentrer dans les objectifs de la Ville, ne favorise t-on pas ici des résultats sportifs ?
- globalement nous sommes surpris de la forte augmentation des adhérents non courbevoisiens. Comment cela s'explique ? Il devient donc vraiment important de connaître les refus d'inscription pour des courbevoisiens. Comment sont gérées les inscriptions des NC ? Sont –elles prises en compte uniquement en fonction des places disponibles ? Quid également de la prise en compte des efforts faits par certaines associations pour proposer de nouveaux créneaux ?
- Pourquoi une telle augmentation de la subvention à la société nautique Basse Seine qui accueille aussi peu de Courbevoisiens ?
- Pourquoi une si forte subvention pour le club de VTT qui a si peu d'adhérents (86) ?
- Comment se font les attributions : certains demandent et ont (ex tennis), d'autres moins que ce qui est demandé (ex foot)

- Quant au club olympique, la non distinction entre le patinage et le hockey empêche d'y voir bien clair. Que subventionne-t-on en réalité : la pratique et le développement d'un sport coûteux et exigeant, le patinage, ou un club d'élite : le hockey ?
- Et puis, pour finir, cette subvention exceptionnelle de 45 000 euros au SFOC pour éponger la dette, là encore suite à la folie des grandeurs d'un club élitiste.
- on demande aux clubs d'indiquer les actions qu'ils entendent développer. Mais quels moyens donner ensuite pour les mettre réellement en œuvre. Quelle prise en compte dans la subvention ? Il vaudrait mieux demander moins d'action mais les aider réellement.

Parce qu'il y a pour nous un écart très fort entre les priorités affichées et sa traduction dans les subventions accordées, nous nous abstenons sur les subventions aux associations sportives. Nous attendons que la politique sportive devienne un vrai partenariat avec les associations, dans un cadre clair et transparent et non pas du lobbying des uns ou des autres. A ce titre, d'ailleurs, il serait peut-être bon de revoir également le calendrier d'attribution de ces subventions pour qu'il corresponde davantage avec le calendrier des besoins des associations, c'est-à-dire l'année scolaire car en réalité on leur attribue des subventions alors que leur saison est quasiment terminée, mettant celles ayant accepté des nouveaux adhérents ou créé des nouveaux créneaux en difficulté.

M.Wagner : La ville fixe comme objectif aux associations de favoriser les inscriptions de courbevoisiens. Il s'agit dans un premier temps de recommandations. Si cela n'est pas suivi d'effets, il pourra y avoir des évolutions dans nos subventions. Nous pourrions effectivement compléter nos indicateurs et en particulier tenir compte le coût total par adhérent. Concernant le rugby, il y a moins de courbevoisiens dans les adhérents car c'est un club d'élite qui doit aussi recruter ailleurs. Nous ne favorisons pas l'élitisme mais les bons résultats permettent aussi d'attirer des jeunes. Concernant le club nautique, ils ont également des frais importants car plusieurs bateaux engagés en championnat de France. Mais ils font également beaucoup pour les courbevoisiens en organisant des stages et sessions spécifiques. Le hockey sur glace et le patinage ont également des résultats de haut niveau.

Le Maire reprend la parole à M.Wagner et met directement au vote, ne nous permettant pas de répondre. Il se visiblement mal à l'aise face aux réponses de M.Wagner qui en fait justifient ce que nous dénonçons : les clubs d'élite avec des bons résultats sportifs sont favorisés et les grosses mannes financières leur reviennent en priorité.

Vote : abstention pour les associations sportives – Pour, pour les autres